

répandus et où, trop distans du trône, ils ont gémi sans que personne leur ait servi d'interprète auprès de Sa Majesté, et plongés si longtemps dans la misère la plus affreuse qui en a fait périr un grand nombre, le reste quoique découragé, abattu et dans une sorte d'engourdissement total de corps et d'esprit, a cependant encore conservé ses vertus et ses mœurs, fruits précieux des vrais principes de religion si profondément gravés dans leurs cœurs que, quoique manquant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, aucun parmi eux ne s'est encore porté à commettre la moindre friponnerie ni bassesse, au point que dans les endroits où ils ont habité depuis 15 ou 18 ans, personne n'a pu se plaindre de la plus petite rapine de leur part, même de leurs enfants qui n'oseroient dérober des fruits dans un jardin.

Tel est le tableau fidèle de la suite de leur infortune et de la constance de leurs vertus qui s'est soutenue au point de refuser les propositions les plus flatteuses que plusieurs puissances étrangères leur ont fait pendant cette longue suite d'années où le gouvernement sembloit avoir oublié les promesses que le roi avoit bien voulu leur faire.

Mais en 1772, les Espagnols, alliés naturels de la France, et gouvernés par un prince de la maison de Bourbon, leur ayant fait entrevoir que, n'ayant pas été établis dans le royaume depuis quinze ans qu'ils y étaient, ils ne devaient pas s'attendre à y avoir jamais de propriétés, leur firent offrir les établissemens les plus avantageux, tant à la Louisianne qu'à la Sierra-Morena, mais les fidèles Acadiens ne voulurent écouter ces propositions qu'après être assurés que le Roi, ne jugeant pas à propos de les fixer par des propriétés dans son royaume, approuveroit leur sortie pour passer sous la dénomination de l'Espagne; et ce fut à cette occasion qu'ayant fait demander au feu roi son agrément et un passe-port pour sortir de ses états, Sa Majesté, surprise que près de 3000 de ses plus fidèles sujets, dont elle avoit ordonné l'établissement depuis plus de douze ans, fussent forcés de lui demander la permission de sortir du royaume, faute d'y être établis, en témoigna du mécontentement à ses ministres, et donna des ordres précis pour que l'obligation qu'elle avoit bien voulu contracter en faveur de ces infortunés fut promptement remplie.

Ce fut alors qu'on décida de les fixer presque tous sur des terrains incultes, si communs dans les provinces de Poitou et de Berry, où M. l'abbé Terrey en envoya 1500 dont on a commencé l'établissement sur des terrains de l'évêché de Poitiers et de quelques seigneurs voisins; mais il est à craindre que malgré les vœux humaines et bien-